

Association pour la Protection des Lacs Charlebois et des Sommets
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 1er septembre 2019

Présences : Jean-Pierre Aubin, Robert Auger, Caroline Belley, Vanessa Bilodeau, Sylvain Blouin, Jean-Claude Chartrand, Christiane Couture, Elizabeth Fleisler, Mark Fleisler, Marie-France Forgues, Patrick Fortin, Daniel Gagnon, Renée Gauthier-Turgeon, Vilmain Gauthier, Michel Goulet, Denis Hamel, Pierre Laberge, Liette Lambert, Carole Langlais, Nathalie Langlais, Gilles Lortie, Vito Magistrale, Sarah Marchand, Norman McMillan, Sonia Melançon, Elizabeth Morin, Richard Nagel, Jacques Pépin, Johane Proulx, Louis Richard, André Rousseau, Martin Roy, Catherine St-Germain, Stella Terrault, Johanne Thibault, Marie-Hélène Toupin, François Turcot, Sylvain Vanasse.

SUJET	
1	Accueil et présences
	Louis Richard, président de l'Association, ouvre l'assemblée. Le quorum est vérifié et constaté par la présence de 38 membres ayant droit de vote.
2	Adoption de l'ordre du jour
	L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Sonia Melançon , secondée par Robert Auger et adoptée à l'unanimité.
3	Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 2 septembre 2018
	L'adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 septembre 2018 est proposée par Michel Goulet, secondée par Renée Turgeon-Gauthier et adoptée à l'unanimité.

4	Présentation et adoption du rapport financier
	<p>Vilmain Gauthier, trésorier de l'Association, présente le rapport financier pour l'année 2018-2019.</p> <p>L'année se termine avec un surplus budgétaire de \$852.43</p> <p>Les prévisions pour l'année 2019-2020 sont qu'il y aura un déficit de \$279.00. Étant donné les actifs nets totaux de l'Association, il n'y a pas lieu d'augmenter le montant de la cotisation des membres.</p> <p>Vilmain Gauthier présente un tableau résumant l'historique des principaux postes budgétaires, pour la période de 2014 à 2019. Le principal poste de dépenses est celui des analyses d'eau, ce qui est en conformité avec le mandat de l'Association.</p> <p>L'adoption du rapport financier est proposée par Catherine St-Germain, secondée par Johanne Proulx et adoptée à l'unanimité.</p>
5	Rapport du président
	<p>Louis Richard, président de l'Association, présente son rapport.</p> <p>Il fait la présentation des différentes réalisations de l'Association durant l'année , réalisations qui répondaient aux intérêts des membres, manifestés lors du sondage de l'an dernier :</p> <ul style="list-style-type: none">• suivi de l'activité d'identification des plantes répertoriées dans nos lacs, avec la publication d'un tableau d'identification imagé des plantes les plus fréquemment rencontrées dans nos lacs• suivi du contrôle des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) avec la conception et l'installation de 5 pancartes de sensibilisation à différents accès à nos lacs• le ménage des fossés• le bulletin d'information distribué aux membres, au printemps• la mise à jour du site internet• le pique-nique annuel, lors duquel il y a eu distribution de plants pour aider à la revitalisation des rives• l'AGA• les analyses d'eau de nos lacs• notre collaboration au Regroupement des Lacs de la municipalité (RDL), qui a élaboré une brochure sur différents sujets, touchant les bonnes pratiques à adopter, pour préserver la qualité de l'environnement des lacs. (Disponible à https://lacmasson.com/storage/app/media/Organismes/Regroupement%20des%20lacs/Brochure%20environnementale.pdf)

	<p>Louis Richard rappelle que l'Association a fait un suivi de certaines problématiques auprès des autorités municipales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ainsi, l'hiver dernier, la municipalité a fait l'épandage de gravier sur les routes, au lieu du sable • le problème du dépôt à neige, sur la rue du Lac des Sommets, a été réglé <p>Robert Auger souligne que la municipalité a nettoyé, l'été dernier, les fossés de la rue du Lac Charlebois et que l'on a ainsi enlevé l'empierrement des dits fossés, empierrement qui protégeait contre le ruissellement de sédiments dans les eaux du lac Charlebois. Nous ferons un suivi de cette situation avec les autorités municipales.</p> <p>Louis Richard remercie les membres de l'Association, les membres du CA et la municipalité pour leur support au cours de la dernière année.</p> <p>Il remercie particulièrement Marie-Hélène Toupin et Martin Roy, membres démissionnaires du CA, pour leur implication au cours des dernières années.</p> <p>Louis Richard annonce son intention de délaissier le poste de président de l'Association, mais il continuera de siéger au CA.</p>
6	Résolution d'amendement à la réglementation touchant les bateaux moteurs
	<p>Catherine St-Germain présente une résolution proposant un amendement à la réglementation touchant les bateaux moteurs sur les lacs Charlebois et Des Sommets.</p> <p>Elle rappelle les différentes juridictions ayant cours sur les étendues d'eau. Puis elle rappelle le règlement qui s'applique actuellement, ainsi que ses limitations.</p> <p>S'ensuit une discussion à savoir s'il ne serait pas préférable de proposer une limitation de la puissance des moteurs plutôt que de la vitesse des embarcations. Catherine St-Germain souligne que la limitation de la puissance des moteurs ne garantirait pas une limite de vitesse des embarcations. En effet, pour une même puissance de moteur, une embarcation plus ou moins lourde atteindra des vitesses tout à fait différentes.</p> <p>La résolution soumise au vote est donc la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • attendu que la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada et le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments DORS/2008-120 stipule que la vitesse maximale des embarcations sur le Lac Charlebois est de 60 km/h et de 6 km/h à 60 mètres ou moins de la rive; • attendu que la réglementation actuelle visant le Lac Charlebois, qui établit un double standard de vitesse maximale selon la position des embarcations, pose des difficultés sérieuses d'application;

- **attendu que** la vitesse maximale des embarcations sur le Lac des Sommets n'est pas limitée par la loi et la réglementation actuelles;
- **attendu qu'**il importe qu'une réglementation soit adoptée afin d'établir une vitesse maximale des embarcations sur le Lac des Sommets;
- **attendu que** l'Association pour la protection des Lacs Charlebois et des Sommets est sérieusement préoccupée par une possible prolifération des embarcations sur les lacs et notamment par la venue de moto-marines électriques et par leur impact sur l'environnement;
- **attendu que** la loi 2001 sur la marine marchande du Canada et le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments donnent le pouvoir à la municipalité de soumettre, après consultations publiques, une demande à l'autorité provinciale ou au Ministre des transports du Canada afin d'assujettir l'utilisation d'embarcations dans certaines eaux à des vitesses maximales
- **il est résolu que l'Association pour la protection des Lacs Charlebois et des Sommets entreprenne les démarches nécessaires appropriées auprès de la municipalité et de ses membres afin qu'une demande soit soumise à l'autorité provinciale ou au Ministre des transports du Canada pour limiter la vitesse maximale des embarcations à 6 km/h sur les lacs Charlebois et des Sommets**

Cette résolution est proposée par Catherine St-Germain, secondée par Louis Richard.
Nous enregistrons 51 votes en faveur, 0 vote contre et 0 abstention.

7 Rapport des analyses d'eau et de l'état de santé de nos lacs

Sylvain Vanasse, coordonnateur des analyses et de la qualité de l'eau, rappelle le protocole d'analyse des eaux établi par le Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL), auquel l'Association adhère.

7.1 Bilan de santé des lacs

Selon les analyses réalisées en 2018, le Lac Charlebois est dans un état oligotrophe. Son état est stable depuis 2012. Quant au Lac des Sommets, son état se situe dans une zone de transition oligo-mésotrophe. Son état est aussi stable, avec quelques variations annuelles mineures, depuis 2012.

7.2 Analyses des coliformes du 4 août 2019

Pour le Lac Charlebois, 1 seul prélèvement fait sur les 7 sites échantillonnés, au niveau de quais de la rue du Lac Charlebois, a rapporté une concentration de plus de 20 UFC (unité formatrice de colonie) de coliformes (site près d'une colonie de canards). Les autres sites de prélèvement, tant au Lac Charlebois qu'au Lac des Sommets, ont rapporté des résultats de moins de 20 UFC de coliformes, ce qui est excellent.

7.3 Retour sur la caractérisation des plantes aquatiques réalisée en 2018

Le rapport de cette étude, réalisée avec l'aide du CRE des Laurentides, est disponible sur leur site internet : http://crelaurentides.org/images/images_site/documents/atlas/Autres/Rapport%20plantes%20LCMAE_2018.pdf

Sylvain Vanasse rappelle que 20 espèces de plantes différentes ont été identifiées au Lac des Sommets, alors qu'au Lac Charlebois, c'est 24 espèces qui ont été répertoriées, lors de cette étude. Aucune plante aquatique exotique envahissante n'a été identifiée à ce moment. Il fait un rapide rappel, avec présentation de photographies, de certaines plantes identifiées à cette occasion.

8 Varia

8.1 Vidange des fosses septiques

Des membres demandent si l'Association pourrait former un regroupement, afin de faire effectuer la vidange des fosses septiques des membres intéressés et ainsi obtenir un rabais.

Ce sujet sera discuté lors d'une prochaine réunion des administrateurs

8.2 Motoneige

Des membres questionnent l'impact environnemental des motoneiges sur nos lacs. A notre connaissance, la piste qui passe sur nos lacs relève d'un club de 4 roues. Ainsi, les motoneiges n'auraient pas l'autorisation d'emprunter cette piste. Cela sera à vérifier auprès des autorités municipales.

8.3 Huard

Sonia Melançon souligne que des gens, en embarcation, pourchassent les huards sur le Lac Charlebois.

Une note au prochain bulletin rappellera aux riverains de protéger ces espèces.

Il est aussi suggéré que le huard serait un intéressant sujet de présentation, lors de la prochaine AGA

8.4 Feux d'artifice

Mme Renée Gauthier-Turgeon s'inquiète que des citoyens fassent des feux d'artifice. Norman McMillan rappelle que la municipalité interdit l'utilisation de feux d'artifice sur son territoire. Il suggère que l'on informe d'abord de ce fait, les personnes qui s'adonnent à cette activité, risquant de provoquer des incendies. Si la situation perdure, il suggère d'aviser le département des incendies qui verra à l'application du règlement.

9	Élections des administrateurs
	<p>Six postes d'administrateurs sont mis en élections cette année.</p> <p>Jean-Claude Chartrand, Vilmain Gauthier, Michel Goulet, Richard Nagel et Louis Richard confirment leur intérêt à se représenter comme administrateur, pour un nouveau mandat de 2 ans. Denis Hamel et François Turcot manifestent leur intérêt à se présenter comme nouveaux administrateurs.</p> <p>Les membres intéressés sont donc élus à l'unanimité et le conseil se composera de 10 administrateurs.</p>
10	Présentation du comité exécutif 2019-2020 et remerciements à Louis Richard
	<p>Sylvain Vanasse, président Norman McMillan, vice-président Vilmain Gauthier, trésorier Jean-Claude Chartrand, secrétaire</p> <p>Une plaque de remerciement est remise à Louis Richard, pour souligner son implication soutenue durant toutes les années où il a agi comme président de l'Association.</p>
11	Présentation d'une conférence
	<p>M. Eric Loiseau, garde-parc naturaliste au Parc national du Mon-Tremblant, a fait une conférence sur le «Castor bricoleur».</p> <p>Cette présentation a suscité beaucoup d'intérêt et M. Loiseau a répondu à de nombreuses questions de la part des membres présents.</p>
12	Fermeture de l'Assemblée
	<p>La fermeture de l'Assemblée est proposée par Marie-Hélène Toupin et secondée par Jean-Claude Chartrand</p>